

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROJET DE LOI CONCERNANT LES ENQUÊTES POLICIÈRES INDÉPENDANTES **LE PROTECTEUR DU CITOYEN INTERVIENDRA LORS DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI EN COMMISSION PARLEMENTAIRE**

Québec, le 2 décembre 2011 – En février 2010, le Protecteur du citoyen déposait à l'Assemblée nationale un rapport spécial qui concluait à la nécessité d'apporter des changements majeurs à la procédure d'enquête appliquée au Québec sur les incidents impliquant des policiers. La protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, affirmait que « le *statu quo* n'est pas acceptable et qu'il n'est ni dans l'intérêt des citoyens, ni des policiers, ni de la saine gouvernance. »

Aujourd'hui, le ministre de la Sécurité publique a déposé un projet de loi concernant les enquêtes policières indépendantes. La protectrice du citoyen interviendra lors de l'examen du projet de loi en commission parlementaire. Au nom de la déférence qu'elle a toujours manifestée pour l'Assemblée nationale en pareille circonstance, madame Saint-Germain n'accordera d'ici là aucune entrevue sur la question. Elle le fera à l'issue de son intervention en commission parlementaire.

Rappelons que la protectrice du citoyen est l'une des cinq personnes désignées par l'Assemblée nationale et que selon la Loi sur le Protecteur du citoyen, elle peut commenter les projets de loi et suggérer les améliorations qu'elle juge pertinentes.

- 30 -

Source :

Protecteur du citoyen

Renseignements :

Joanne Trudel, directrice des communications

418 644-0510

joanne.trudel@protecteurducitoyen.qc.ca

www.protecteurducitoyen.qc.ca